

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RIGNAC**

NOMBRE DE MEMBRES	SEANCE DU 11 MARS 2026
Afférents au Conseil Municipal : 19	Le onze mars deux mille vingt-six à vingt heures trente , le Conseil municipal s'est réuni à la mairie de Rignac sous la présidence de Jean-Marc CALVET.
En exercice : 19	
Qui ont pris part à la délibération : 15	
Date de la Convocation : 4 mars 2026	

Présents : CALVET Jean-Marc, MIRABEL Isabelle, ISSALY Jean-Pierre, ISSALY Christine, MARTY Maurice, PRADELS Michel, CAYRE Jérôme, DELTORT Marie-Anne, FILHOL Anthony, GLADIN Nathalie, MOULY Caroline, MOULY Philippe.

Absents ayant donné procuration : CASAGRANDA Stéphane (procuration à MIRABEL Isabelle), EPRINCHARD Michel (procuration à Michel PRADELS), GARIBAL Christine (procuration à Christine ISSALY).

Absents excusés : CAPMARTIN Marion, BIBAL Laurence, PHARAMOND Nicole, GROUILLER Agnès.

**Délibération n° 2026-21 – Commande publique
Marché pour la maintenance des systèmes d'épuration**

Exposé :

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le contrat pour la maintenance des systèmes d'épuration arrive à échéance le 31 mars 2026. Une consultation a été lancée selon une procédure adaptée pour attribuer le nouveau marché de maintenance.

M. le Maire rappelle les étapes de la procédure et indique que l'entreprise SUEZ a fourni l'offre la plus économiquement avantageuse pour un montant de 57 480 € HT. La prestation comprend la maintenance préventive et corrective, le suivi de la filière de traitement des eaux usées, des deux postes de relevage et du bassin d'orage ; les bilans et rapport annuel ; l'assistance à la collectivité ; la permanence technique 24h/24h.

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De retenir l'entreprise SUEZ pour la prestation et le montant sus-mentionnés,
- D'autoriser M. le Maire à signer le marché de travaux et toutes pièces se rapportant au dossier.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à RIGNAC, les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme.

Acte certifié exécutoire par dépôt en préfecture :

- dépôt en Préfecture le :
- publication ou notification du :

Le Maire,
Jean-Marc CALVET
ACTE DEMATERIALISE